

Mairie d'Aulnat  
2 avenue Pierre de Coubertin  
63510 Aulnat

T: 04 73 60 11 11  
F: 04 73 60 11 19

Aulnat, le 27 avril 2016

Madame Nadine ALAPETITE  
Adjointe au Maire d'AULNAT

À

Monsieur Le Maire  
Ville de Clermont-Ferrand  
Hôtel de ville  
10 rue Philippe Marcombes  
63000 CLERMONT-FERRAND



Direction de l'URBANISME  
27 MAI 2016

Direction		/ Info O suite à donner X éléments de réponse
Secrétariat		
Accueil / ADS		
Foncier		
D.P.		
E.P.U.	<input checked="" type="checkbox"/>	
M.O.O.		
Conception		
Travaux		
Chargé de Missions		
Autres		

N. / Réf. : NA/MB  
Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme  
P.J. : délibération du 19/04/2016

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre courrier relatif à votre projet de Plan local d'Urbanisme et en qualité de personne publique associée, je vous transmets l'avis de la Commune d'AULNAT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

L'ADJOINTE  
Madame Nadine ALAPETITE



SERVICES TECHNIQUES	
Date :	26 MAI 2016
Secrétariat	
E.E.	
Coord.	
B.D.U.	
D.U.	/
D.E.P.	
D.E.A.	
D.P.B.	
/ info O suite à donner X éléments de réponse Le D.G.A.S. FG	



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 21  
Présents : 13  
Votants : 20

**L'an deux mille seize, le 19 Avril** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

**Présents :**

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – M. PRADIER - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT - M. BERNARD

**Excusés avant donné procuration :**

Mme BALICHARD	à	M. MARTINEZ
Mme SOARES	à	Mme BEURIOT
Mme ALAPETITE	à	Mme MANDON
Mme MATHEY	à	Mme SIMEON
M. THABEAU	à	M. FAGONT
Mme GUILLEMAT	à	Mme COUTANSON
M. ESPINASSE	à	M. PRADIER

**Absente : Mme CHASSAGNOL**

**Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON**

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	12 Avril 2016
Affichée en Mairie le :	12 Avril 2016
Envoyée à la presse le :	12 Avril 2016
Affichée au journal électronique le :	12 Avril 2016

**Objet : URBANISME – Avis sur l'arrêt de projet Plan Local d'Urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand**

La ville de Clermont-Ferrand a arrêté son projet de Plan local d'Urbanisme.

En qualité de Personne Publique Associée, la commune d'AULNAT peut émettre un avis sur le projet présenté.

La commune d'AULNAT n'émet aucune remarque sur les zones limitrophes à son territoire (secteur ZAC du petit Clos zone « A » et sucrerie de Bourdon zone « Ug »).

Néanmoins, s'agissant de la zone aéroportuaire classée par la ville de Clermont-Ferrand en zone Us (zone urbaine spécifique), la commune d'AULNAT rappelle que la partie de

l'aéroport située sur son territoire a fait l'objet de zonages spécifiques lors de l'élaboration de son plan local d'urbanisme approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Des dispositions particulières et restrictives ont été traduites dans le règlement d'urbanisme, notamment en limitant les possibilités d'implantation, les hauteurs des bâtiments et en imposant une qualité architecturale et paysagère. Ces dispositions répondent aux orientations particulières du **Schéma de COhérence Territoriale** initié par le syndicat mixte LE GRAND CLERMONT.

Pour rappel, ces orientations particulières sont de deux ordres :

- Orientation particulière pour la route départementale 769 liaison aéroport / centre-ville en vue de **requalifier les entrées d'agglomération** (Préservation du caractère naturel des abords de la route, Structuration de la façade urbaine, Intégration des déplacements doux, traitement paysager du profil de voirie, des parkings et des accès, Préservation du panorama ouvert sur la chaîne des Puys, Maintien et confort des alignements d'arbres caractéristiques)
- Orientation particulière en matière d'**espace de valorisation et de requalification urbaine prioritaire** (5. Gare d'Aulnat - aéroport) visant à valoriser sur les plans urbains et paysagers de cette entrée majeure sur le territoire en termes d'image et de rayonnement.

La commune d'AULNAT s'interroge, en outre, sur l'intérêt de maintenir en zone Us, article 1, la permission d'autoriser les bâtiments et installations des activités de traitement et de valorisation des déchets.

En dernier lieu, nous souhaiterions qu'une liaison douce soit privilégiée pour relier la zone de La Combaude et la Commune d'AULNAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### DÉCIDE

De retenir l'ensemble des remarques énumérées ci-dessus sur le PLU présenté par la commune de Clermont Ferrand et d'en faire part dans le cadre de la réponse de la commune d'AULNAT en tant que personne associée.

Vote : Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 21 Avril 2016

Le Maire,  
**Didier LAVILLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 AVR. 2016

Publié ou Notifié le : 26 AVR. 2016

Le Maire,



RECU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOMÈRE

26 AVR. 2016

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

